

Jean-Noël DARDE  
8, rue Castex, 75004-Paris  
Université Paris 8  
[jndarde@gmail.com](mailto:jndarde@gmail.com)

À Madame Geneviève FIORASO, Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Le 17 septembre 2012

Madame la Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,

À la suite de mes alertes lancées en janvier 2010 à l'université Paris 8, à propos de thèses plagiaires déjà soutenues et validées, une Commission déontologie a été créée à l'initiative du Président et du Conseil scientifique pour traiter ces affaires. Cette Commission de neuf membres réunissait notamment les trois Vice-présidents (CA, CS et CEVU) et les quatre Directeurs des Écoles doctorales de Paris 8.

Malgré mes alertes circonstanciées, cette Commission a procédé à des évaluations si incompréhensibles qu'elles en sont pour le moins suspectes :

- Expertise favorable et validation d'une thèse dont je peux soutenir, preuves à l'appui, qu'elle est servilement plagiaire à près de 100% (le jury de soutenance de cette thèse avait été présidé par un ancien Vice-président du Conseil d'administration de Paris 8).
- Une partie d'une thèse (près de la moitié de cette thèse) jugée « *très originale* » par les experts requis par la Commission de déontologie, alors qu'elle accumule, jusqu'à ses conclusions, les copiés-collés et les plagiats les plus serviles,
- Par ailleurs, une thèse plagiaire, soutenue et validée, à propos de laquelle un des plagiés avait fait connaître au Président de Paris 8 le détail des importants plagiats dont il était victime par courrier recommandé AR, n'a pas été transmise par le Président de l'université à la Commission déontologie. Il en va de même pour un stock de mémoires et thèses plagiaires en souffrance qui avait fait l'objet de mes alertes auprès des Vice-présidentes du Conseil scientifique et du Conseil d'administration.

Je dispose de nombreux documents qui constituent des indices graves ou concordants d'une décision d'enseignants-chercheurs de Paris 8 de protéger leurs pairs gravement compromis dans ces affaires de plagiats. Je pense qu'au sein même de la Commission déontologie certains des membres ont agi pour protéger les plagiaires et ont abusé de la confiance de leurs collègues pour les convaincre de rendre des décisions aussi contestables.

Pour d'évidentes raisons de conflits d'intérêts, la direction actuelle de Paris 8 n'est plus en mesure de réagir sereinement à cette situation. Ceci, d'autant plus que l'ancienne vice-présidente du Conseil d'administration, qui porte une lourde responsabilité dans la façon dont ces affaires ont été conduites, a été réélue à cette charge.

Indépendamment de la démarche que je fais auprès de vous, je prépare la mise en ligne sur mon blog *Archéologie du copier-coller* d'un ensemble de documents sur le plagiat universitaire : les documents que j'avais évoqués dans une lettre adressée le 2 avril 2011 à Madame Valérie PÉCRESSE et le corpus complet des courriers et mails échangés avec mes supérieurs hiérarchiques, les différentes instances de Paris 8 et les instances universitaires (ministère, CNU, AERES) sur les cas évoqués ci-dessus. Ces archives mises à la disposition de la communauté universitaire seront utiles à ceux qui font des recherches sur le fonctionnement de notre institution et seront susceptibles de nourrir la réflexion dans le cadre des prochaines *Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche*.

Retenant les développements qui pourraient être mis en œuvre à la marge des dispositifs relatifs au «devoir d'alerte», je suis favorable à communiquer dès maintenant les informations et documents dont je dispose à ce propos à toute personne ou toute commission qui serait officiellement désignée.

En vous remerciant de votre compréhension, je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.

Jean-Noël DARDE

Maître de conférences, Université Paris 8.

\* \* \*

Les trois thèses plagiaires évoquées dans ce courrier ont été l'objet d'articles mis en ligne sur mon blog *Archéologie du copier coller* (<http://archeologie-copier-coller.com/>) notamment :

- *L'université Paris 8, sa direction, sa Commission déontologie et sa thèse-pur-plagiat écrite « sous le signe de l'excellence »*
- *400 pages de plagiats : 20,33 euros ! Quand l'Université édite et diffuse des thèses plagiaires*
- *L'excellence et les drôles d'expertises de la Commission déontologie de l'université Paris-8*
- *Éditeur et libraire, le plagié se rebiffe...*

#### **Quatre pièces jointes :**

1 - Une lettre que Jean-Hugues CHAUCHAT, Professeur honoraire d'informatique (Université Lumière-Lyon 2), m'a adressée. Il m'a autorisé à vous la communiquer et à la mettre en ligne sur mon blog. Ce courrier concerne une thèse dirigée par mon collègue Khaldoun ZREIK et « expertisée » par la Commission déontologie de Paris 8. Cet épisode est

significatif des procédés mis en œuvre, ici le dénigrement d'un jeune chercheur plagié en guise de justification.

**2** - La pièce n° 6 citée dans le courrier du Professeur CHAUCHAT. Il s'agit d'un document dont Khaldoun ZREIK a souhaité faire état. Il présente un échange de mails entre lui et ses colistiers de la liste *Ensemble pour la valorisation et la promotion des SIC* aux élections du CNU d'octobre 2012.

**3** - Copie d'un courrier que j'ai adressé à Madame Danielle TARTAKOWSKY. À l'occasion d'un rendez-vous le 12 septembre dernier, la nouvelle Présidente de Paris 8 s'est refusée à réévaluer les dossiers « du passé » au prétexte de souhaiter se consacrer uniquement à « aller de l'avant ».

**4** - Copie d'un article, *L'Inspection générale et le plagiat à l'université : affaires à suivre...* (version non définitive) dont la mise en ligne sur le blog *Archéologie du copier-coller* est prévue à la fin du mois de septembre.

\* \* \*